



La lettre des CCATM

Nouvelles de l'urbanisme et de l'aménagement | n° 68

Auto-bronzant !

Cher lecteurs, chère lectrices,

Le Parlement Wallon suspend ses séances après les trépidations d'une année bien remplie. Nos ministres s'appêtent à partir en vacances. Même les enquêtes publiques lèvent le pied jusqu'au 15 août.

L'environnement, lui, n'est jamais en congé. Il a peut-être un peu forcé sur la douche ces jours-ci, mais c'est pour mieux vous recevoir en promenade. Que verrez-vous dans ses paysages ? Des choses sympathiques, et d'autres qui vous feront grincer des dents...

En guise d'auto-bronzant, nous vous proposons des reportages exclusifs des-

tinés à entretenir votre teint radieux de citoyens vigilants. De quoi recharger vos batteries, nous l'espérons !

Bonne lecture,
La rédaction



La « Lettre des CCATM, Nouvelles de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la mobilité » est une publication de la Fédération Inter-Environnement Wallonie qui fédère les associations environnementales actives en Région Wallonne.

Coordination
Alain GEERTS

Rédaction
Hélène ANCION, Benjamin ASSOUAD, Pierre COURBE,
Virginie HESS, Sylvain LAUNOY, Celine TELLIER, Juliette WALKIERS

Comité de rédaction
Arlette BAUMANS, architecte et urbaniste.
Xavier DE BUE, Direction de l'urbanisme et de l'architecture de la DG04.
Georges EVERAERTS, ADESA. Michèle FOURNY, Environnement Dyle.
Bertrand IPPERSIEL, Responsable de projet Aménagement du Territoire, Mobilité et SIG de l'Institut de Conseil et d'Études en Développement durable.
Danièle SARLET, Secrétaire générale du Service Public de Wallonie,
Pierre VANDERSTRAETEN, sociologue, urbaniste et architecte.

Abonnez-vous à La lettre !

Fédération Inter-Environnement Wallonie

☎ 081 390 750 ☎ 081 390 751 🌐 www.iew.be

Prix : 10 € l'abonnement annuel = frais d'envoi pour 6 numéros à verser au compte d'IEW : 523-0802024-06 avec la référence Lettre CCATM

Mise en page : Grafista ✉ contact@grafista.eu

La copie est autorisée (et encouragée !) moyennant mention de la source.

🔄 Photocopié sur papier recyclé

NOUVELLES DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

Éditeur responsable : Christophe SCHOUNE - Rue Nanon, 98 - 5000 Namur • Bimestriel • Juillet-août 2012 • Dépôt Namur I

SOMMAIRE

Morceaux choisis

Ça chauffe à la CCATM ! page 03

Label vert

La Clé Verte ouvre les portes du tourisme durable page 05

Label bleu

Le Pavillon Bleu, un gage de qualité pour les sites aquatiques page 08

BIG JUMP pour des rivières vivantes page 09

Vacances et CO₂

Ne les émettez pas pendant vos vacances ! page 10

Biodiversité

Les hirondelles sont de retour ! page 12

Recevez en supplément de ce numéro d'été notre « poster-jeu »

– Autant en emporte le territoire –
et les règles du jeu.

ERRATA

Dans l'article, *S'unir pour acheter des paysages ?* de la rubrique *Réflexion de terrain* de votre Lettre n°67, les légendes des illustrations auraient dû être libellées comme suit. Au lieu de *Lasne, urbanisation*, il fallait lire : *Vue sur Lasne depuis les hauteurs, près de la ferme de la Kelle. Photo Roland Zanasi.*

En commentaire de la photo du Smohain, il fallait lire : *Un beau dégagement visuel derrière Le Smohain, à hauteur du croisement de la route de la Marache avec la rue de Genleau. Photo Roland Zanasi.*

La rédaction

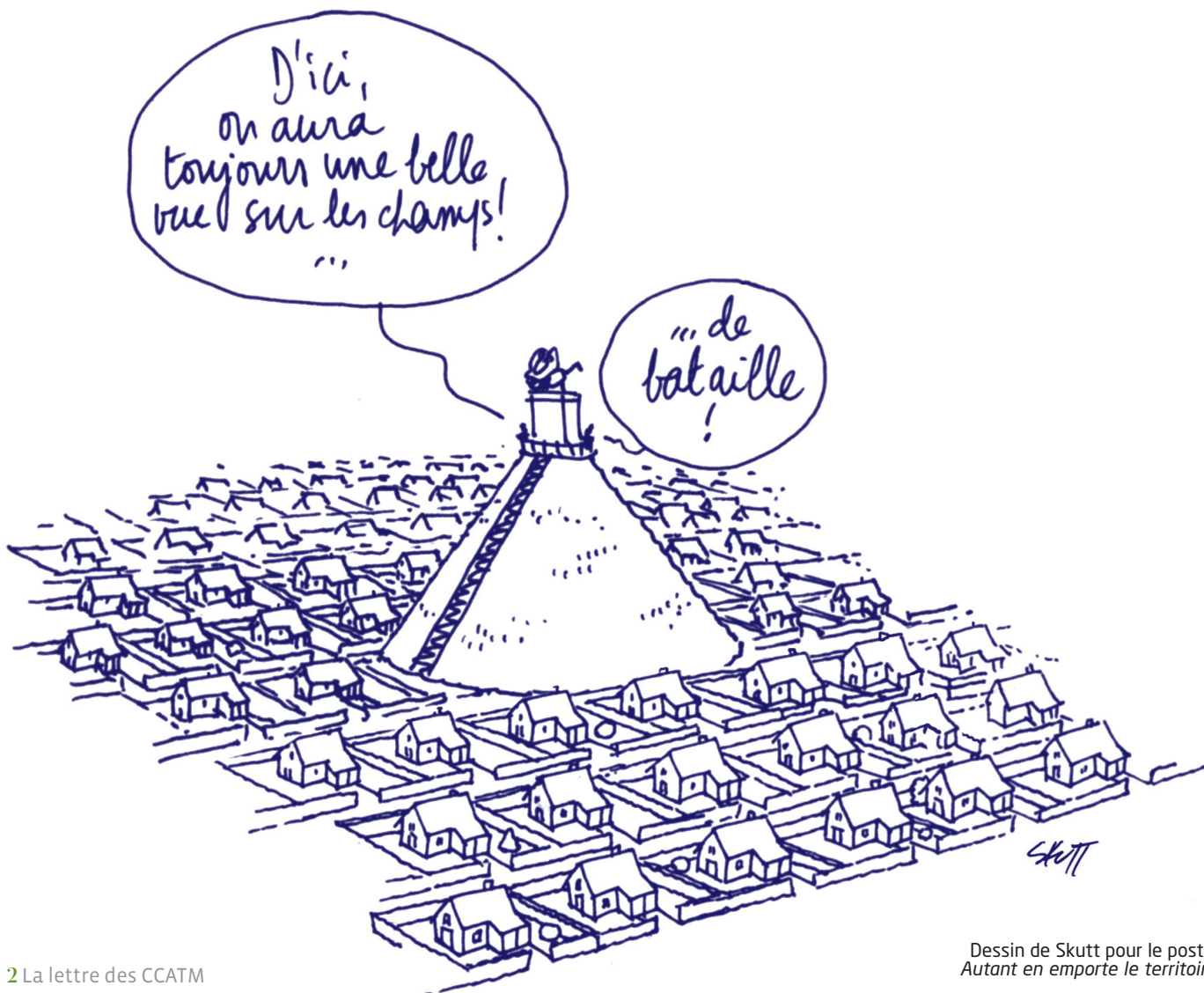




PHOTO H. ANCON

POMMEROEUL, 2010
Quand ça ne chauffe pas à la CCATM, les anges passent-ils?

Ça chauffe à la CCATM !

Nos formations en aménagement du territoire constituent une occasion d'échanges informels où les langues des membres de CCATM se délient, grisées par l'intérêt qui leur est porté. Depuis 2009, les chargés de mission d'IEW prennent des notes afin d'intégrer dans leur travail de lobby les réflexions et les revendications émises par les participants.

En prélude au renouvellement des commissions qui accompagnera les élections communales, voici notre sélection estivale. Anonymat garanti pour ces membres de CCATM qui ont eu envie de partager leur opinion, leurs coups d'humeur ou une tranche de vie croustillante.



ZAKOUSKIS

Éparpillement d'habitat et brochettes de voitures

« On en a ras-le-bol d'être consultés sur des solutions d'amélioration,

alors que clairement tout cela vient d'un individualisme facilité par la technique. Chacun a eu la volonté de suivre ses envies, et on a laissé faire pour avoir des concitoyens taxables. »



« Nous, en examinant les dossiers, on essaye de recoller les morceaux, mais on a laissé les gens s'installer n'importe où, du coup c'est nous qui passons pour les emm... de service. »



« Avec l'automobile individuelle, les gens ne connaissent pas du tout le lieu où ils habitent, ils ne savent pas qu'on [la CCATM] existe. Ils ne

savent pas pourquoi on est là, et demain ils monteront un comité de quartier pour se défendre de quelque chose qui les gêne. »



« Moi je veux bien qu'on fasse un Plan Communal de Mobilité, mais alors il devra se construire sur d'autres moyens de se déplacer ou de transporter. On a des gens sans permis qui sont vraiment mal pris, il y a des solutions, avec des aménagements peu coûteux, mais je crains qu'on ne fasse un schéma de circulation que pour alléger le passage dans certaines rues où certains habitants rouspètent à cause du trafic. » ●●●

●●● « Une exploitation agricole morcelée, c'est parfois plus facile à gérer, selon votre type de spécialité ou si vous êtes très diversifié. Par contre, si personne ne vous laisse descendre en tracteur sur la rue parce que c'est trop lent et sale pour les pneus des autres voitures, là votre activité va vraiment être menacée. »



Soupe à la confusion

« Le périmètre du projet qui nous est montré en séance, c'est impossible de dire où il se trouve. Est-il tellement petit, qu'on ne le voit pas sur la carte, ou bien est-ce qu'il se confond avec le bord de la dia ? »



« Celui ou celle qui ose poser une question technique se fait regarder de haut, comme s'il y avait des sujets que nous sommes indignes d'aborder. »



« Nous avons plusieurs géomètres et architectes dans la CCATM. Les explications qu'ils demandent sont toujours données de très bonne grâce. C'est curieux et, à force, assez désagréable pour les autres membres. »



« Le vocabulaire de l'aménagement du territoire est difficile, souvent on doit deviner l'intention derrière les mots, et on n'a pas de confirmation. Ça rend le travail de la CCATM très incertain. »



« Le reportage photographique sur les environs des projets est souvent tellement pauvre qu'on ne reconnaît pas la commune. »



« On essaye toujours d'avoir des avis compréhensibles, pour être lus par tout le monde sans difficulté. Or on se demande qui nous lit par après, car notre avis est très peu pris en compte. »



« La plupart des projets qu'on nous montre sont tout ficelés, pourquoi devons-nous encore donner un avis ? »

Nous refusons d'être une chambre d'entérinement. Point à la ligne. »



« Nos avis ne sont que des avis, mais il faut voir comme on nous presse pour qu'il soit favorable quand ça arrange quelqu'un. »



PLAT DE RÉSISTANCE

Pourquoi tant d'outils pour découper ce poulet ?

« À l'époque (sic), on construisait sans hommes de l'art, sans instruments urbanistiques. Et pourtant, les villes de l'époque (sic) ont toutes témoigné d'une grande cohérence, tant architecturale qu'urbanistique. »



« C'est assez paradoxal de voir une telle situation architecturale, si affligeante, alors que tous ces projets sont conformes aux règlements ».



« On a aujourd'hui des projets hideux, mais conformes et acceptés, et des projets intéressants, que la CCATM encourage dans son avis, qui sont rejetés parce que non conformes. »



« C'est quoi cette guerre au bois, aux toitures plates ? Pourquoi faut-il absolument deux versants ou des fenêtres verticales ? »



« On a eu besoin de légiférer en croyant qu'on allait éviter le n'importe quoi en architecture, mais c'est le contraire qui est arrivé. Maintenant c'est n'importe quoi dans le CWATUPE aussi. »

« Les règlements se multiplient, mais la CCATM perd de plus en plus de dossiers ; on ne nous montre plus rien. »



« Nous nous voyons six fois par an et nous ne voyons que des vérandas et des Velux. » (tout le reste de la salle en chœur : « Mais ce n'est pas réglementaire ! Vous fonctionnez encore comme avant ! »)



« Notre commune a fait son Schéma de Structure. Magnifique. Elle a mis le temps, mais elle l'a fait. Ce qui me rend profondément triste, c'est que les projets à venir soient déjà dessinés dans ce schéma, comme si c'était un plan d'aménagement final. On n'a pas fait de projection pure, on a dessiné ce qui était dans les cartons. En acceptant ce schéma, on accepte de facto les projets et c'est intolérable. »



DESSERT

Des douceurs un peu piquantes

« Nous ne sommes pas des ignorants, mais notre bourgmestre est très intelligent. »



« Nous en avons assez d'être sur la défensive, nous voulons aussi pouvoir proposer des choses. Nous sentons bien que pour cela il faut pouvoir verbaliser une vision, et pouvoir jongler avec le vocabulaire : classe 1 - classe 2 - et cetera. »



« Le développement durable, c'est penser à tout et penser pour longtemps. »



« Il existe un *genus loci*, un génie du lieu, une conscience collective en quelque sorte innée, il faut lui faire davantage confiance. »



« Nous aimerions que le fonctionnaire délégué vienne nous rendre visite. »

La Clé Verte ouvre les portes du tourisme durable

À travers la distinction « Clé Verte », la gestion respectueuse de l'environnement s'étend au domaine des vacances. Ce label valorise les gestionnaires d'hébergement touristique pour leurs initiatives et leurs performances.

La force de la Clé Verte, *The Green Key* en anglais, repose sur son niveau d'exigence, sur l'étendue des thématiques traitées à travers le label et sur le fait qu'il est largement répandu, notamment dans les régions et pays limitrophes : la Flandre, la France, les Pays-Bas.

La Lettre des CCATM a souhaité en savoir plus sur la Clé Verte. Rencontre avec Marie Spaey, chargée de mission chez Inter-Environnement Wallonie, responsable de la bonne marche du label pour la Wallonie et Bruxelles.

La Lettre : Marie, tu es aux premières loges pour nous répondre. En toute franchise, la récompense «Clé Verte» fait-elle avancer la cause environnementale ?

► **Marie Spaey** : La Clé Verte permet de réduire l'empreinte écologique des séjours, parce qu'elle prend en compte un large éventail de domaines : gestion générale de l'hébergement, administration, promotion, achats, gestion des déchets, gestion de l'eau et de l'énergie, alimentation durable, mobilité des clients et du personnel, entretien des espaces verts, soit tout ce qui touche de près ou de loin à l'environnement. La sensibilisation et l'éducation du personnel et des clients font également partie des critères.

Les acheteurs institutionnels, quand ils organisent des séminaires, de même que certains visiteurs et touristes, cherchent désormais des produits plus « verts ». La durabilité compte de plus en plus en matière de tourisme. Pour répondre à cette tendance, plusieurs écolabels ont été créés, dont la plupart sont issus d'organismes privés. Sans entrer

dans la polémique, on peut dire que les niveaux de fiabilité et de développement sont assez variables. La Clé Verte, quant à elle, est décernée chaque année au terme d'une vérification de la conformité aux critères par un auditeur indépendant qui se rend sur site. Les exploitants sont incités à exercer un réel suivi de ce qui a été mis en place ; on leur demande de s'améliorer de façon continue.

Le secteur du tourisme est très hétéroclite, or le label Clé Verte s'est bien adapté à cette réalité, ce qui explique sa large diffusion et, partant, sa capacité à avoir des effets réels sur l'environnement. Outre les structures d'accueil avec nuitées, tels les Bed & Breakfast, campings, gîtes, hôtels, auberges de jeunesse, la Clé Verte s'applique aujourd'hui également aux lieux de réunions et centres de conférences et, depuis peu, aux attractions.

La Lettre : Les attractions ?

Il faut nous en dire plus !

As-tu des exemples, quels sont les critères pris en compte ?

► **Marie Spaey** : En Flandre, par exemple, des attractions arborent déjà la Clé Verte. Planckendael et Bokrijk notamment, pour citer les plus célèbres. Elles se distinguent parce qu'elles s'efforcent de trier les déchets sur le site, de promouvoir auprès des visiteurs des éco-gestes et des modes de déplacements moins polluants, de mesurer et de réduire leur consommation d'eau et d'énergie, d'opter pour des produits plus respectueux de l'environnement (alimentation, nettoyage, papier, etc.), d'éviter d'utiliser la vaisselle jetable. Les critères optionnels sont particulièrement adaptés à leur réalité : récupération et utilisation de l'eau de pluie, utilisation ou production d'énergie renouvelable, récupération de chaleur, organisation d'activités d'éducation à l'environnement, promotion de la biodiversité sur le site. Elles doivent mettre en place une communication et un système de management qui leur permette d'assurer un suivi des actions environnementales. En Wallonie et à Bruxelles, les attractions viendront après les hôtels, les centres d'hé-

Remise du label clé verte 2011 en Région Bruxelles-capitale



Le gîte «A la ferme d'A Yaaz».



●●● bergements pour jeunes, les venues (lieux de réunion ou centres de conférence), gîtes et B&B. Il faut d'abord que le label se soit un tant soit peu consolidé au travers de ses lieux « classiques ».

La Lettre : Pour en revenir à l'histoire et à la géographie, peux-tu nous situer le label, dans le monde et en Belgique ?

➤ **Marie Spaey :** La Clé Verte est un ecolabel né en 1994 au Danemark de la collaboration entre une ONG environnementale et une association d'hôteliers. Il a été adopté au niveau international par la FEE, Foundation for Environmental Education, qui coordonne son développement et sa gestion. Il est actuellement présent dans 30 pays. Plus de 1 800 infrastructures touristiques de par le monde arborent le label – et tentent de le garder ! Les organisations membres de la FEE le mettent en œuvre dans leur pays ou région, souvent en partenariat avec d'autres acteurs. Chez nous en Belgique, le développement du label est soutenu par les pouvoirs publics en Flandre depuis 2007 et à Bruxelles depuis fin 2010. Leur choix résulte d'analyses portant sur la pertinence de différents systèmes de certification environnementale pour les secteurs concernés. A Bruxelles et en

« Il y a moyen de vivre avec plaisir en consommant mieux et autrement »

Wallonie, la Clé Verte est portée par Inter-Environnement Wallonie.

En Wallonie et à Bruxelles, le label est octroyé par un jury indépendant, qui statue en se basant sur le rapport de l'auditeur. Chaque région a son jury. À Bruxelles, il est composé de représentants de l'administration du tourisme et de l'environnement, d'un conseiller du Ministre Doulkeridis (qui finance le programme à Bruxelles), de représentants d'organismes de promotion (Wallonie-Bruxelles Tourisme, Brussels Special Venue, Brussels Booking Desk), des associations représentant les secteurs concernés (Brussels Hotels Association, Bed and Brussels, Hostels in Brussels et Brussels Special Venue) et – last but not least – de représentants du monde associatif (Ecoconso

et Réseau Idée, membres de la Fédération Inter-Environnement Wallonie). En Wallonie, les représentants des organisations suivantes font partie du jury : la Direction de la Sensibilisation à l'Environnement de la DGARNE, la Direction des Affaires Culturelles, chargée du tourisme, du Ministère de la Communauté germanophone, Ecosonso, Réseau Idée, Fost Plus, l'Association Francophone des Auberges de Jeunesse en Belgique (LAJ), les Gîtes de Wallonie, Accueil Champêtre, les Gîtes d'Etape et Walcamp.

Actuellement, vingt hébergements portent le label en Wallonie et à Bruxelles, et plusieurs autres candidats viennent de remettre un dossier : la prochaine sélection se clôturera à la fin de l'année.

La Lettre : Concrètement, que doit faire un candidat hôtelier s'il brigue le label Clé Verte ?

➤ **Marie Spaey :** Le système comprend des critères impératifs, auxquels les candidats doivent satisfaire entièrement, et des critères optionnels, pour lesquels les candidats doivent obtenir un tiers du total des points en jeu – cette proportion est de mise en Wallonie et à Bruxelles. Ainsi, les établissements reconnus répondent à une série d'exigences dans des domaines

variés et se distinguent par les démarches qu'ils entreprennent pour satisfaire aux critères optionnels.

Les lieux d'hébergement et de séjour doivent avoir des objectifs en matière de gestion environnementale et doivent informer leurs clients sur leurs démarches en les incitant à des « éco-gestes ».

Le seuil de qualité des critères impératifs, ce sera par exemple la proportion d'ampoules économiques (75 %), des douches et des robinets distribuant moins de neuf litres par minutes (75 % également), et bien entendu, une part croissante de l'alimentation proposée qui doit être d'origine locale, biologique ou équitable. Les hôteliers doivent promouvoir auprès des touristes et de leurs employés le recours à la bicyclette, aux transports en commun, à la marche. Ils doivent proposer des activités « nature ». Ils traitent leurs eaux usées et respectent la législation environnementale – des pionniers dans leur secteur! Le tout doit être organisé sous forme de plans d'action pour progresser au fil des années.

En outre, les candidats se conforment à une série de critères qu'ils choisissent parmi un panel d'options, telles que la récupération de l'eau de pluie, l'installation de panneaux solaires, l'utilisation d'énergie renouvelable via un fournisseur, le traitement et la réutilisation des eaux usées, la réalisation d'un audit externe énergétique ou environnemental, l'installation de systèmes de récupération de chaleur ou de ventilation double-flux, la location ou le prêt de bicyclettes, la liste est longue et évolue régulièrement.

La Lettre : Quels sont les établissements qui s'honorent du label Clé Verte en Wallonie ?

➤ **Marie Spaey** : Ils sont peu nombreux mais variés !

- la ferme du Mafa à 6960 Manhay,
- l'hôtel Park Inn de l'aéroport de Liège à 4460 Bierstet,
- le gîte rural Ambroisie à 6953 Ambly,
- l'auberge de Lanterfanter (avec un « de », car ses propriétaires sont néerlandophones) à 4782 Schönberg/St Vith,
- et le dernier couronné, le gîte de la Ferme d'A Yaaz à 6717 Heinstert.

Il n'existe aujourd'hui que quelques lieux « Clé Verte » en Wallonie (la liste des établissements est en constante évolution : référez-vous régulièrement au site www.cleverte.be pour connaître les nouvelles adresses), mais la porte est grande ouverte à tous les autres gestionnaires qui se soucient de qualité environnementale. Le label peut être un fameux coup de pouce pour rendre un établissement identifiable. L'investissement personnel et financier se convertit à terme en bénéfice pour l'établissement, mais aussi pour la communauté qui peut ainsi tester en grandeur nature des comportements et des installations que beaucoup hésitent à adopter chez eux de but en blanc.

Car c'est vraiment là le but : au-delà de la dimension de contrôle

et de valorisation des actions réalisées en matière de gestion environnementale, la mise en œuvre du label a pour objectif de promouvoir la sensibilisation des gestionnaires et des usagers. Les vacances sont un moment privilégié pour faire de nouvelles expériences et constater qu'il y a moyen de vivre avec plaisir en consommant mieux et autrement. Pour les gestionnaires, le référentiel, qui reprend la liste des critères, se double d'outils pédagogiques et de pistes de solutions pour une mise en conformité heureuse. Des ateliers sont organisés pour permettre les échanges de bonnes pratiques entre professionnels du secteur et le transfert de savoirs entre établissements récompensés et candidats.

■ **Hélène Ancion**



En savoir plus

- www.green-key.org (site Internet international)
- www.cleverte.be (site pour la Belgique francophone). Cette page de l'ancien site d'Inter-Environnement Wallonie vous donne entre autre accès à la liste des hébergements récompensés, à la liste des partenaires bruxellois et wallons, et à la liste des critères de mise en conformité.
- www.iewonline.be/spip.php?article4135
Outils et bonnes pratiques expliqués à travers des exemples fournis gracieusement par des établissements déjà rompus à l'exercice « Clé verte ».

Les partenaires Clé verte en Wallonie :

- **FÉDÉRATION DES GÎTES DE WALLONIE**
Fédération professionnelle des Gîtes et Chambres d'Hôtes en Ardenne et Wallonie : www.gitesdewallonie.be
- **ACCUEIL CHAMPÊTRE EN WALLONIE**
Association professionnelle des gîtes, chambres d'hôtes et campings à la ferme en Wallonie : www.accueilchampetre.be
- **LAJ**
Association francophone des Auberges de Jeunesse en Belgique
www.laj.be
- **WALCAMP**
Fédération professionnelle des hôteliers de plein air (campings)
www.campingbelgique.be

La clé verte en Flandre

- www.groenesleutel.be/attracties/
accès direct à la page consacrée aux parcs d'attractions.



Le Pavillon Bleu, un gage de qualité pour les sites aquatiques

Éco-label international initié par la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (FEE), le Pavillon Bleu récompense et valorise les gestionnaires des sites de baignade et des ports de plaisance pour leurs efforts déterminants en matière d'environnement.

L est attribué sur une base volontaire, annuelle, positive et évolutive, à partir de 4 grandes familles de critères : éducation et information à l'environnement, gestion environnementale, gestion de la qualité de l'eau et des milieux, sécurité et services. À travers ces critères d'excellence, le programme « Pavillon Bleu » tend à promouvoir le développement durable des zones côtières et des eaux intérieures.

Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu, hissé sur un site de baignade ou dans un port de plaisance, véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses. De récentes études ont montré qu'une excellente qualité de l'environnement devient une

valeur ajoutée dans le choix des destinations de vacances. C'est un critère de plus en plus apprécié par les touristes européens.

Le Pavillon Bleu est devenu une référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable. Son succès est tel qu'il flotte désormais sur quelques 3.650 plages et ports de plaisance à travers le monde dans 46 pays (Europe, Afrique du Sud, Maroc, Tunisie, Nouvelle-

Zélande, Brésil, Canada et les Caraïbes), avec le concours d'institutions internationalement reconnues à l'instar du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et de l'UNESCO.

En Belgique, le Pavillon Bleu est représenté en Flandre depuis les années 1990 par le Bond Beter Leefmilieu (BBL). 9 plages et 11 ports de plaisance y arborent à ce jour le label.

Il fallut attendre 2009 pour que la Wallonie se mette à l'heure bleue, Inter-Environnement Wallonie (IEW)

devenant alors le partenaire officiel de la FEE. Néanmoins, le mauvais bulletin affiché par la Wallonie en matière de qualité des eaux de baignade freine quelque peu l'essor du label au Sud du pays. En effet, le Pavillon Bleu exige que les eaux de baignade affichent une qualité excellente en vertu des dispositions de la Directive 2006/7/CE. C'est notamment le cas du lac de Conchibois et le lac de la Plate Taille qui arborent fièrement le Pavillon Bleu. Le premier pour les investissements consentis pour améliorer la gestion environnementale de ses activités, le second

pour la qualité de ses animations de sensibilisation à l'environnement et l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite, en ce compris à l'eau grâce à la mise à disposition de fauteuils roulants Hippocampe.

■ Pauline de Wouters

Plus d'infos

- > www.blueflag.org
(Site international)
- > www.pavillonbleu.be
(Wallonie)



BIG JUMP pour des rivières vivantes

Les citoyens se mouillent pour la qualité des eaux.

Depuis 8 ans, début juillet (cette année, il a eu lieu le 8 juillet), des citoyens de toute l'Europe revendiquent l'amélioration de l'état de leurs rivières et plans d'eau en se les réappropriant par un « Big Jump », un grand plongeon simultané. À travers ce geste symbolique, ces milliers d'Européens rappelleront aux autorités publiques leurs res-

pensabilités en matière de qualité des eaux de surface.

Au niveau wallon, l'activité est coordonnée par la Fédération Inter-Environnement Wallonie et l'asbl GREEN.

Condamnée par la Cour européenne de Justice pour le retard accumulé dans le traitement de ses eaux usées, la Wallonie traîne quelques casseroles en matière de

rivières. Le récent rapport européen sur la qualité des zones de baignade en 2010 constitue ainsi un véritable signal d'alarme que les autorités ne peuvent ignorer. En effet, alors que la moyenne européenne de non-conformité pour les eaux intérieures se situe à 2,8 %, la Wallonie affiche un taux de... 44 %!

Le Big Jump est l'occasion de pointer des situations locales problématiques, comme dans les bassins de la Lesse et de l'Ourthe où les rejets directs non traités d'eaux usées sont encore monnaie courante. Il existe heureusement des situations de terrain plus enthousiasmantes : réouverture de la plage d'Amée (Jambes, Namur), attribution de l'écolabel Pavillon Bleu au lac de Conchibois (Saint-Léger) et amélioration considérable de qualité de la Vesdre.

Le Big Jump vise également à mettre en exergue l'importance des aménagements naturels des cours d'eau, plans d'eau et de leurs berges afin de sauvegarder la biodiversité et (re)découvrir le plaisir de la baignade en eau vive. Les citoyens se jetteront à l'eau ce dimanche pour que d'autres, demain, puissent connaître ce plaisir plus régulièrement et sans danger.

■ Pauline de Wouters



Le Big Jump dans l'Ourthe organisé par IEW lors du festival LaSemo le 8 juillet 2012



Vive les balades près de chez soi !

Vacances et CO₂ ■ Ne les émettez pas pendant vos vacances !

Ah ! non ! C'est un peu court, jeune homme !

**Vos discours bien-pensants
sont toujours pour nos pommes...**

Changez un peu de ton, donnez-nous à rêver

Assez d'être coupables, il faut nous motiver !

**Voici donc en deux temps
mon billet de ce jour**

**Avec, après les blâmes,
l'envie d'un beau séjour.**

1 VERSION CULPABILISANTE

Le 27 septembre 1909, Louis Blériot traverse la Manche à une vitesse de 75 km/h. Les 20 et 21 mai 1927, Charles Lindbergh traverse l'Atlantique à 173 km/h. Fin août 2012, la famille Dupont (Maman, Papa, Duponette et Duponet) effectue un vol Bruxelles-Valencia à 850 km/h. Prix du déplacement : un peu moins de 450 € aller-retour pour toute la famille. Moins du quart du salaire mensuel net moyen en Belgique (les Dupont pourraient aussi aller à - et revenir de - Melbourne pour un peu moins de 1500 €).

Qui voudrait se priver du soleil d'Espagne (ou d'Australie) dans ces conditions ? La question, si elle est convenue, n'est guère pertinente. Le défi climatique majeur auquel l'humanité est confrontée devrait faire émerger une autre question : qui voudrait condamner ses Duponette et Duponet ché-

2 VERSION ENTHOUSIASMANTE

ris à vivre sur une planète irrémédiablement dégradée par les activités humaines (pour reprendre les termes de la déclaration du millénaire de l'ONU) sous prétexte « qu'on serait bien bête de se priver de ce petit plaisir » ?

Dans un rapport intitulé « To shift or not to shift, that's the question » publié en 2003, le bureau d'études CE Delft calculait les émissions de gaz à effet de serre pour différents transports en tenant compte des taux de remplissage moyens (qui sont fonction des distances) et du fait que les avions impactent sur le climat au-delà des seules émissions de CO₂. Pour un trajet longue distance (ordre de 1500 km), les ordres de grandeur sont, en équivalent CO₂ par passager : 70 g/km en voiture, 35 g/km en bus, 55 g/km en train inter-cité, 100 g/km en train grande vitesse et 280 g/km en avion (le rapport est consultable ici : <http://www.thepep.org/ClearingHouse/docfiles/toshiftornottoshift.pdf>). Le voyage des Dupont pèse environ 950 kg de CO₂ par personne. Quand on sait que la planète peut supporter, sans dommage majeur, que l'humanité émette environ 12 milliards de tonnes de CO₂ par an (soit 1,7 t par personne), cela soulève évidemment plusieurs questions. Comment se déplacer ? À quelle distance se déplacer ? Voire même faut-il se déplacer avec un moyen de transport motorisé ?

La question de l'impact de nos activités se pose évidemment quelle que soit leur nature : le Wallon moyen émet environ 13 tonnes de CO₂ par an (hors transport aérien). Il n'est pas toujours aisé de réduire fortement les émissions associées à la satisfaction des besoins de base (se nourrir, s'habiller, se chauffer...). Pourquoi, dès lors, se compliquer encore la tâche en optant pour des vacances à très haute empreinte carbone ? Nous laisserons à chacun(e) le soin de poursuivre le raisonnement.

Connaissez-vous tous les lieux enthousiasmants de Belgique ? À titre d'exemple, le site www.365.be vous offre, comme l'indique son nom, 365 idées tourisme dans notre beau pays. Culture (notre patrimoine recèle des trésors), nature (des grottes aux réserves naturelles en passant par les parcs et jardins) et activités récréatives : il y en a pour tous les goûts. Las ! Certaines destinations ne sont raisonnablement accessibles qu'en voiture et vous rechignez à utiliser ce mode de transport polluant ? Il y a mieux ! Les ballades « nature ». Les sentiers de grande randonnée (www.grsentiers.org) proposent une série de « topo-guides » comprenant, outre les cartes et descriptions des itinéraires : les distances et dénivelés, les explications touristiques, les gares et arrêts d'autobus, avec les numéros de lignes, les

points de ravitaillement et cafés, les hébergements, des photos... Pourquoi partir bien loin alors que tant de paysages enchanteurs nous tendent les bras à deux pas de chez nous ? Les exemples sont légion. À l'intérieur des frontières de notre petit pays ou, à proximité immédiate, chez nos voisins.

Vous préférez mettre de votre côté toutes les chances de rencontrer le soleil ? Prendre l'avion, c'est voyager en commun par les airs. Mais le voyage en commun se pratique aussi et surtout par voie de terre (et de mer). Bus, train, bateau : certains voient dans leur lenteur (toute relative) une faiblesse – il s'agit plutôt d'une force. Prisonniers de la carlingue d'un avion, fonçant à plusieurs centaines de kilomètres par heure, vous ne percevez rien des régions survolées. En prenant le temps de voyager, vous enrichissez vos connaissances, vous étendez le champ des lieux dignes d'être visités, et vous préparerez en douceur la transition vers la destination finale.

À contrario, les compagnies aériennes concentrent de grands flux touristiques sur certaines destinations, lesquelles se trouvent dès lors vidées de leur identité, « normalisées ». Qui enfin voudrait participer au modèle low-cost qui exploite ses employés autant que la planète ?

■ Pierre Courbe

« En prenant le temps de voyager, vous enrichissez vos connaissances... »



Mise en perspective

Consultez notre dossier
« Les limites du ciel »

> www.iew.be/sites/default/files/media/R09_004_I EW_Transport_aerien_pageparpage.pdf

Les hirondelles sont de retour ! Et si un jour elles ne revenaient plus...

Si l'hirondelle ne fait pas le printemps, son déclin illustre par contre l'impact de nos comportements sur la biodiversité. L'évolution des populations de cette espèce est en effet étroitement liée à nos modes de vie.

Dans nos régions, le déclin des hirondelles de fenêtre et de cheminée est de plus en plus préoccupant. Une régression principalement liée à la disparition de leur habitat et de leur source de nourriture. L'assainissement des milieux humides et le recours aux insecticides dans nos élevages ont en effet considérablement réduit les populations d'insectes qui constituent le seul mets de cette espèce.

De même, l'habitat de substitution que les hirondelles trouvaient autrefois dans nos habitations et nos fermes disparaît également. Les nouvelles étables sont moins accessibles et présentent des gabarits moins adaptés à l'hirondelle de cheminée. Quant aux hirondelles de fenêtre, elles ne trouvent plus, sur les façades des nouveaux logements, les saillies nécessaires à la construction de leurs nids. Des nids qui sont par ailleurs régulièrement détruits lors des rénovations d'immeubles ou pour éviter les déjections sur les façades et au sol.

Enfin, la disparition des milieux humides et l'imperméabilisation des chemins ont comme conséquence de limiter les « bourbiers » indispensables à la construction de leurs logis.

Les communes peuvent (et doivent) agir !

Seule ou en collaboration avec ses habitants, la commune est à même d'appliquer une série de mesures concrètes sur son territoire en faveur de cette espèce menacée.

Plusieurs collectivités locales ont ainsi réalisé un recensement des hirondelles de fenêtre et de cheminée présentes sur leur territoire avec l'aide de quelques citoyens volontaires. La meilleure période pour le recensement se situe durant les mois de mai et juin, quand les oisillons sont encore au nid. L'association Aves-Natagora organise chaque année à cette période une grande opération de ce type sur l'ensemble du territoire wallon intitulée : *Devine, combien d'hirondelles sont nos voisines* ¹ Une belle occasion de passer à l'action au sein de sa commune !



Autre mesure simple à mettre en œuvre : la pose de nichoirs. Ceux-ci s'installent soit à la place d'anciens nids (disparus suite à des travaux de restauration ou à leur chute naturelle), soit à des endroits qui sont occasionnellement visités par les hirondelles. Ils se fixent dans le coin d'une corniche avec l'ouverture située de préférence vers le sud-est. Les hirondelles de fenêtre étant des oiseaux grégaires, il est conseillé de placer les nichoirs au moyen de crochets à visser près de nids existants (maximum à 500 m), dans un biotope riche en insectes. Afin d'éviter l'occupation des nichoirs par d'autres espèces plus précoces (moineaux, mésanges), il convient de les installer à partir de la mi-mars.

Les nichoirs peuvent s'acheter auprès d'associations comme Aves-Natagora ou la LRBPO² ou se bricoler artisanalement à partir de nombreux plans existants.

L'accueil des hirondelles sur les façades entraîne des salissures sur les murs dues aux déjections. Il est facile d'éviter ce désagrément en plaçant des planchettes à minimum 40 cm en dessous de chaque nid. Certaines communes proposent l'installation de ces planchettes sur demande chez les particuliers.

Un autre coup de pouce consiste à entretenir un « bourbier » ou une flaqué d'eau à proximité des nids. Les hirondelles ont en effet besoin de

boue pour construire leur abri. S'il n'y en a pas naturellement à disposition dans un environnement relativement proche, il est possible d'installer un « bac à boue », simple cadre en bois de 3 à 4 mètres carrés recouvert d'une bâche imperméable sur laquelle on mélangera de la terre argileuse et de l'eau.

Afin de pérenniser son action en faveur des hirondelles, la commune peut également intégrer, dans les différents permis qu'elle octroie, des conditions particulières telles que l'obligation de laisser un espace adapté aux nids d'hirondelles de fenêtre lors de la rénovation de façades ou de nouvelles constructions. Le règlement communal d'urbanisme peut également contenir l'une ou l'autre disposition favorable à l'espèce.

Enfin, les pouvoirs locaux peuvent pousser les citoyens à l'action. L'organisation de conférences, d'expositions ou d'autres activités sont autant de moyens de sensibiliser le public à la cause des hirondelles et de valoriser les réalisations de la commune en la matière. Des bénévoles d'associations environnementales animeront avec plaisir ce genre d'animation³.

■ Virginie Hess

1. www.natagora.be/index.php?id=790

2. Ligue Royale belge pour la Protection des oiseaux

3. Groupe hirondelles d'Aves-Natagora